

Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2020

LUXDOC OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Date d'entrée	04 NOV. 2020
F.	
Art.	

M. le bourgmestre

Käerjeng

24, rue de l'Eau
L-4920 Bascharage

Concerne : réunion du Comité du syndicat ProSud.

M. le bourgmestre,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du Comité du Syndicat ProSud pour la séance du vendredi 13 novembre à partir de 17:30 heures dans la salle des réunions de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001, vous devez en informer par écrit, dans les 3 jours, vos conseillers communaux.

Vous devez également porter ladite convocation à la connaissance des habitants de votre commune dans les formes usuelles dans le secteur communal.

Veillez agréer, M. le bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
La Présidente,
(s) Anouk BOEVER-THILL



Réunion Comité PRO-SUD

Considérant les mesures exceptionnelles dans le cadre de lutte contre le COVID-19 la réunion du Comité du jeudi, le **13.11.2020 à 17h30**, dans la salle des réunions de l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Vu les mesures de sécurité COVID19 mises en place, la réunion aura lieu sans public.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du rapport de la réunion du Comité du 08.10.
- 2) Budget rectifié 2020, Budget 2021,
fixation de l'apport des communes syndiquées
fixation du nombre des emplois des différentes fonctions auprès du syndicat
- 3) Nomination au poste vacant du Manager Général
- 4) Divers

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
La Présidente,
(s) Anouk BOEVER-THILL

